



# MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex  
03 80 62 01 20 [mairie@nuitsstgeorges.com](mailto:mairie@nuitsstgeorges.com) ville-nuits-saint-georges.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 11/2026

### OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES RESEAUX DE LA RUE SAINT BERNARD.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

**Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de réfection des réseaux, il convient de réglementer la circulation sur la rue Saint Bernard.**

### ARRÊTE

**Article 1** – Du 26 janvier au 26 avril 2026, la rue Saint-Bernard sera barrée dans les deux sens de circulation et le stationnement interdit, sauf pour les riverains mais seulement en fonction de l'avancée des travaux.

**Article 2** – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « NOIROT » chargée des travaux.

**Article 3** – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 19 janvier 2026.

Le Maire,

  
Alain CARTRON